



Commune de 5330 ASSESSE

Références Assesse : 752.4/05.22

Références DPA : 10016433

Références Recours : 10018797

PERMIS UNIQUE AVIS

Recours - Décision du Gouvernement wallon

Le Collège communal informe la population que le recours introduit auprès du Gouvernement wallon contre la décision de refus d'un permis unique

A ENECO WIND BELGIUM S.A., Chaussée de Huy 120 A à 1300 WAVRE

Pour un établissement sis à 5530 Yvoir, Rue du Bouchat – Parc éolien Yvoir/Ciney (Salazine)

Et ayant pour objet la construction et l'exploitation d'un parc de 5 éoliennes, et la construction d'une cabine de tête

A fait l'objet d'une décision du Gouvernement wallon dans les délais impartis, en vertu de laquelle le permis unique est **octroyé partiellement (Eoliennes 1, 2, 4 et 5 autorisées ; Eolienne 3 refusée)**

Toute personne intéressée peut consulter les documents qui en tiennent lieu

Où ?	Administration communale d'Assesse - Service Cadre de vie - Esplanade des Citoyens, 4 à 5330 Assesse
Quand ?	Du 01/08/2025 au 21/08/2025 Chaque jour ouvrable pendant les heures de service et ce uniquement sur rendez-vous, soit du lundi au jeudi de 8h30 à 16h00 et le lundi soir de 16h00 à 20h00

Lorsque la consultation a lieu le lundi soir, la personne souhaitant consulter la décision ou le document qui en tient lieu doit prendre rendez-vous au plus tard vingt-quatre heures à l'avance auprès de

Nom, prénom et service	Service Cadre de Vie
Téléphone	083/63.68.57
Mail	cadredevie@assesse.be

Toute personne a le droit d'avoir accès au dossier conformément aux dispositions des articles D.10 à D.20-18 et R.17 du livre I^{er} du Code de l'environnement.

Un recours en annulation pour violation des formes soit substantielles, soit prescrites à peine de nullité, excès ou détournement de pouvoir peut être porté devant le Conseil d'Etat contre la présente décision par toute partie justifiant d'une lésion ou d'un intérêt.

Le Conseil d'Etat section administration peut être saisi par requête écrite, signée par l'intéressé ou par un avocat, et ce dans les 60 jours à dater de la notification ou de la publication de la présente décision.

A Assesse, le 01/08/2025

Pour le Collège communal,

R. PECHEUR

Directeur Général f.f.



G. GRAINDORGE


Bourgmestre